



# 3<sup>èmes</sup> RENCONTRES TERRITORIALES DE LA COHÉSION URBAINE

LA POLITIQUE DE LA VILLE,  
AUTREMENT

---

10 & 11 septembre 2015  
Pantin

---



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

## **3èmes RENCONTRES TERRITORIALES DE LA COHESION URBAINE 10-11 septembre 2015 à Pantin**

### **Problématique générale de l'évènement**

Les contrats de ville constituent le nouveau cadre de mise en œuvre de la politique de la ville. Ils ont pour objectif de formaliser les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des quartiers défavorisés. Ils doivent s'appuyer sur le projet de territoire porté par l'intercommunalité et s'inscrivent dans une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique.

Créer une nouvelle gouvernance est l'un des enjeux de ces contrats en parvenant notamment à trouver un équilibre entre l'ensemble des acteurs investis : l'Etat et ses établissements publics, l'intercommunalité, les communes, le département et la région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (bailleurs sociaux,...) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires qui doivent être parties prenantes de la démarche contractuelle.

Cette nouvelle étape de la politique de la ville nécessite un changement de paradigme et donc un changement des pratiques et des organisations. Il est nécessaire de disposer d'une ingénierie qualifiée à même de décliner concrètement l'ambition des contrats de ville dans ses différentes phases et déclinaisons opérationnelles

La feuille de route des équipes projet doit s'attacher à une question qui n'est pas nouvelle mais qu'il faut réinvestir : la participation des habitants. Pour s'attacher à mettre en place un processus de co-construction, différentes étapes sont à développer :

- la construction d'espaces de dialogue entre habitants et institutions,
- l'identification des objets de la concertation, des échelles et des impacts à prendre en compte dans le calendrier des programmations
- l'appui aux initiatives collectives des habitants
- la mise en place de démarches de co-formation habitants-institutions.

## Jeudi 10 septembre 2015

8h30 Accueil

9h30 Discours du **Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports** ou de son représentant (sous réserve)

10h00 Ouverture par **François DELUGA, Président du CNFPT** (sous réserve)

### 10h15 – 11h30

#### **Plénière 1 : Quels premiers enseignements à retirer des contrats de ville ?**

L'animation des plénières sera effectuée par Emmanuel BERTIN, directeur du service Politique de la ville, ville de Metz

Cette séquence sera l'occasion de faire un premier retour sur les contrats de ville en s'appuyant sur l'analyse de la mobilisation du droit commun, de la gouvernance du contrat entre intercommunalité et commune, de la réalité de la coélaboration avec les habitants, de la prise en compte des enjeux transversaux, de la dimension européenne...

#### Intervenants :

Raphael LE MEHAUTE, Commissaire Général délégué à l'égalité des territoires, CGET

Un représentant de l'association de maires « Ville et Banlieue »

### 11H45- 13h00

#### **Plénière 2 : l'ingénierie au service des projets de territoire**

La restitution du groupe de travail ingénierie locale dont le mandat est de faire des préconisations opérationnelles pour « la constitution d'équipes projets intégrées chargées de mettre en œuvre et d'animer les contrats », « les contrats qui devront s'appuyer sur une plus forte mutualisation des fonctions d'ingénierie » et être « en capacité d'associer réellement les services de droit commun des différentes institutions signataires ».

#### Intervenants :

Damien DENIZOT, Responsable du Club des agglos, politiques urbaines, Associations des Communautés de France

Sylvie ROGER, Responsable adjointe du pôle animation territoriale, CGET

Un représentant de l'IRDSU

## **13H00-14h15: Repas**

## **14h30-17h30: Atelier « Favoriser le pouvoir d'agir par un changement des postures et pratiques professionnelles »**

L'approche pédagogique des ateliers doit permettre l'interpellation des professionnels concernés directement ou indirectement par le champ de la politique de la ville.

Les ateliers, prévus pour une durée de 3h00, réalisés en simultané devront répondre :

- En quoi l'ingénierie présente dans les collectivités doit repenser sa posture et ses pratiques professionnelles au regard des enjeux du pouvoir d'agir des habitants-citoyens ?
- Comment dans les contrats de ville sont prises en compte les attentes des habitants-citoyens ? Quels outils, partenariats sont à mobiliser ?
- Au-delà de la question des dispositifs type Conseil Citoyen, comment la collectivité peut jouer un rôle d'intermédiation entre l'ensemble des acteurs parties-prenantes d'un territoire? Comment éviter une addition d'intérêts individuels pour donner un sens collectif au projet du territoire ?
- Comment la collectivité expérimente d'autres formes de concertation, en repensant ses modes de faire traditionnels de participations des habitants ?

## **Vendredi 11 septembre 2015**

### **09h00 – 10h30**

### **Plénière 3 : Renouvellement urbain, politique de peuplement et habitat privé dans les quartiers de la politique de la ville.**

Le Comité Interministériel égalité et citoyenneté du 06 mars 2015 a préconisé différentes propositions relatives à l'habitat et au logement :

- Agir sur l'offre de nouveaux logements, en veillant à sa bonne répartition spatiale, sa diversité, et son adaptation aux besoins et aux revenus des ménages.
- Agir sur le parc social existant, en réformant les attributions des logements sociaux et les politiques de loyers pratiqués, afin qu'elles constituent de véritables leviers de mixité sociale à l'échelle des communes et des quartiers.

L'action publique est également mobilisée, entre autres par la loi ALUR, pour la réhabilitation du parc privé et la gestion des copropriétés dégradées.

Intervenants :

Soraya DAOU, Responsable du service des études, de la prospective et de l'évaluation, Agence Nationale de l'Habitat

Beatrix MORA, Directrice des politiques urbaines et sociales, Union Sociale pour l'Habitat

Un représentant de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine

Un élu de l'ADCF

**10h45 – 12h15**

**Plénière 4 : Echanges de pratiques autour des Conseils citoyens**

Intervenants :

Un représentant de l'IRDSU

Questions – réponses avec la salle

**12h15- 13h30 : Repas**

Les partenaires de l'événement :





**Libellé : 3èmes rencontres territoriales de la  
cohésion urbaine**

**Code action : RTCUS 004 .....**

## Inscription en ligne

Pour offrir aux collectivités et aux agents un service d'inscription aux actions du CNFPT efficient leur permettant d'organiser au mieux les départs en formation et d'en suivre la bonne réalisation, le CNFPT propose une application d'inscription en ligne.

Je souhaite m'inscrire en ligne (*Assurez-vous au préalable que votre collectivité a créé son compte collectivité. Pour ce faire, rapprochez-vous de votre service formation ou du référent RH de votre collectivité*) **Pour accéder à la plateforme** cliquer sur : <https://inscription.cnfpt.fr/>

Ma collectivité **n'a pas créé de compte collectivité** : Dans ce cas, remplissez ce bulletin d'inscription papier ci-dessous et assurez-vous d'indiquer **une adresse mail lisible et valide**. En effet, la convocation s'effectuera uniquement par mail :



<b>BULLETIN D'INSCRIPTION</b> à retourner par courrier, mail ou fax,  à l'attention de Denise Sedmak, Assistante de Formation, <a href="mailto:denise.sedmak@cnfpt.fr">denise.sedmak@cnfpt.fr</a>	<b>Adresse postale :</b> INSET de Dunkerque, Halle aux sucres – 9003 route du quai Freycinet 3 – BP 5251 – 59379 DUNKERQUE cedex 1  Fax : 03 28 66 07 72 - Tél : 03 28 51 32 13
---	---

3èmes rencontres territoriales de la cohésion urbaine  
Date : du 10/09 au 11/09/2015      Lieu : Pantin      Code action : RTCUS 004

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. : ..... Mail : .....

Adresse personnelle : .....

..... Date de naissance : .....

Collectivité - employeur : .....

Nombre d'habitants.....

Adresse professionnelle : .....

Fonction et Service : ..... Grade : .....

Statut :  Titulaire  Stagiaire  Agent contractuel de droit public  Agent de droit privé  Autre\* (\* Veuillez préciser)

Sera présent le 10/09/15       Oui       Non

Sera présent le 11/09/15       Oui       Non

Signature du stagiaire

Signature de l'employeur

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Pour les agents territoriaux

Valorisables dans votre parcours de professionnalisation, les formations sont accessibles **SANS FRAIS D'INSCRIPTION**.  
Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des participants.  
Le déjeuner est organisé collectivement et pris en charge par le CNFPT.

### Pour les non territoriaux,

En vertu de l'Article 3 de la délibération n°11/148 du CA du CNFPT du 14 décembre 2011, pour les personnes qui ne relèvent pas de la compétence du CNFPT (agents titulaires de la fonction publique territoriale ou autres agents publics territoriaux), un droit d'inscription de 150 € incluant frais pédagogiques et déjeuner sera demandé.  
Le bulletin d'inscription vaut BON DE COMMANDE.

<p><b>BON DE COMMANDE (POUR LES NON TERRITORIAUX UNIQUEMENT)</b></p> <p>Ce bulletin vaut BON DE COMMANDE. Le règlement se fera, à réception d'un titre de recettes, par mandat administratif, chèque ou virement bancaire. <b>Soit : 150 € x 1 jour =150 €</b> Le désistement d'un stagiaire dans un délai inférieur à 15 jours francs avant la date de début de la session entraîne le paiement intégral des frais de formation.</p>	<p>Date de la commande :</p> <p style="text-align: center;"><b>Signature et cachet de l'autorité habilitée</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Nom et qualité du signataire</b></p>
---	---

Le CNFPT facilite l'accueil des personnes en situation de handicap dans les sessions de formation qu'il propose.  
Merci de bien vouloir nous faire part, d'éventuels besoins d'adaptation afin de préparer au mieux votre accueil en formation.

**Contact inscription** : [denise.sedmak@cnfpt.fr](mailto:denise.sedmak@cnfpt.fr) – Tél 03 28 51 32 13 – Fax 03 28 66 07 72

